

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-425-1932 Gratifications

n° 22-425-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 avril 1932

Numéro JO

n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro

30 avril 1932

TEXTE INTÉGRAL

La subvention de vingt-quatre mille francs (24.000 francs), prévue au Imadget de l'exercice 1982, est accordée au comité de l'Alliance française de Djibouti, pour le fonctionnement de l'école maternelle pendant l'année 1932. Cette somme sera mandatée en une seule fois au nom du trésorier du comité, sur les révisions budgétaires du chapitre XI.

article 4